

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42423

présenté par

M. Ruffin, M. Coquerel, M. Bernalicis, Mme Autain, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Mélenchon,
M. Larive, Mme Panot, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Ressiguiet,
Mme Taurine, M. Corbière, Mme Rubin et M. Quatennens

à l'amendement n° 26726 de M. Jumel

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« notamment grâce à l'incitation pour l'achat de plans épargne retraite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère très régressif de cette réforme. La promotion du système d'épargne comme instauré dans l'article 65, la sortie des hauts revenus des régimes complémentaires dans l'article 13, nous montre à quel point vous souhaitez faire plaisir aux assureurs et à certains de vos parlementaires qui ont des parts dans des groupes d'assurance.